

# LOUIS XI ET CHARLES LE TÉMÉRAIRE

Valeur : 0,80 F

Couleurs : vert, brun, sépia

25 timbres à la feuille



Dessiné et gravé en taille-douce  
par DECARIS

Format horizontal 27 x 48  
(dentelé 13)

## VENTE

anticipée, le 8 novembre 1969, à PARIS et à DIJON;

générale, le 10 novembre 1969.

Durant le premier tiers du XV<sup>e</sup> siècle, la puissance bourguignonne constituait alors pour le roi de France la plus grave des menaces : celle d'une restauration de l'ancien royaume de Lotharingie, qui eût barré la route à l'expansion française du côté du Nord et de l'Est.

Ces ambitions bourguignonnes, Charles VII les avait contrecarrées sans aller jusqu'à la guerre ouverte. Elles devaient faire la préoccupation constante de son fils, qui monta sur le trône à 38 ans en 1461 sous le nom de Louis XI.

Le second protagoniste du drame fut le fils de Philippe le Bon qui succéda à son père à 34 ans en 1467 : ce jeune duc de Bourgogne est celui que l'histoire appelle Charles le Téméraire.

Les deux caractères apparaissent bien sur cette figurine, aussi opposés que les intérêts : Charles, « d'une arrogance et d'une ambition sans limites, d'humeur sombre, de caractère violent et entêté »; à côté de lui, Louis XI, « physionomie inquiète et inquiétante », perfide, vindicatif, défiant, rusé, dissimulé, mais passionné pour la grandeur de son pays et jaloux de son autorité qu'il voulait faire sentir à tous ses sujets.

Les grandes dates de la lutte sont restées célèbres. Elle commença dès 1465 par une conjuration des grands seigneurs, mécontents de la disgrâce royale : ce fut la Ligue du Bien Public, dissoute après la bataille de Montlhéry, grâce à des traités que le roi sut conclure séparément avec chacun des chefs.

Le duc de Bourgogne avait reçu des places en Picardie ; mais irrité de la révolte de Liège excitée en sous-main par le roi de France, il le retint prisonnier à Péronne où Louis XI s'était rendu pour une conférence. Il le contraignit même,

pour recouvrer sa liberté, à l'accompagner au siège de la ville révoltée et à lui céder de nouvelles places en Picardie (1468).

La guerre reprit quand Charles voulut venger la mort de son allié, le duc de Berry, et se plaignit de l'inexécution des traités. Louis XI sut encore briser la coalition formée par son ennemi, obtint au traité de Picquigny (29 août 1475) que le roi Édouard IV d'Angleterre allié du duc de Bourgogne se retirât de la lutte. Il conclut ensuite une trêve de neuf ans avec Charles le Téméraire.

Mais le duc de Bourgogne s'entêtait à refuser l'hommage au roi de France ; il rêvait aussi de réunir en un seul État ses domaines de Franche-Comté et des Pays-Bas : c'est pourquoi il entreprit la conquête de la Lorraine. Mais brouillé avec les Suisses, qui le battirent à Grandson et à Morat, il revint assiéger Nancy et se fit tuer devant la ville (1477).

Louis XI s'employa alors à dépouiller Marie, fille du duc, de la riche succession paternelle. Malgré les efforts de Maximilien d'Autriche, qui avait épousé Marie de Bourgogne, il s'empara de l'Artois, de la Picardie, de la Franche-Comté et du duché de Bourgogne. Enfin, quand il eut hérité de l'Anjou, du Maine et de la Provence, le roi de France n'eut plus de vassal assez puissant pour lui tenir tête.

Cette lutte de deux tempéraments et de deux ambitions illustre bien les intentions et les réalisations du règne de Louis XI : agrandissement du royaume, qui marque une étape décisive vers l'unité territoriale, affaiblissement des grands vassaux et relèvement définitif de l'autorité royale. Il est incontestable que sa victoire sur le duc de Bourgogne permit au roi de France d'exercer en Europe occidentale une véritable hégémonie.

